

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEULLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

**Etaient absents excusés sans procurations** : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

### DÉLIBÉRATION n°2023/115

#### **Objet : Dépenses nouvelles d'investissement.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 15 de la loi du 05 janvier 1988, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Monsieur Le Maire rappelle également qu'il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu' à l'adoption du Budget primitif.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir 25 % des crédits du Budget Primitif de l'exercice 2023 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024, selon la répartition suivante :



Nature	Operations	Bp	Bs/dm	Total	Ouverture 2024
2128/2158 2181/2182 2183/2184 2188/21578/21312	131 – Achat divers	150 000 €	-	150 000 €	37 500 €
2128/21311 21312/21318 2158/21538/2181/ 2118/2031	132 – Travaux divers	250 000 €	-65 500 €	184 500 €	46 125 €
2188	145 – Défibrillateurs	12 000 €	18 730 €	30 730 €	7 682 €
2183 2188 2051	98 – Informatique et reprographie	160 000 €	-95 000 €	55 000 €	13 750 €
21311/21312/21318/2158/2188	182 – Transition énergétique	380 000 €	-50 000 €	330 000 €	82 500 €
2031	183 – Ferme maraîchère biologique	200 000 €	-	200 000 €	50 000 €
2128	184 – Maison de la Cornaudric	160 000 €	-100 000 €	60 000 €	15 000 €
21318	192 – Aménagement des anciens locaux du Trésor public	65 000 €	-	65 000 €	16 250 €
21318	190 – Café culturel	300 000 €	110 000 €	410 000 €	102 500 €
2128/2158/2121/ 2181	2019168 – Végétalisation et aménagement des espaces publics	130 000 €	-	130 000 €	32 500 €
2188	2019170 – Equipement de la restauration municipale	110 500 €	-	110 500 €	27 625 €
2182	87 – Véhicules	25 000 €	-	25 000 €	6 250 €
<b>TOTAL</b>					€

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins 3 abstentions (Mmes Gruel et Maurin, M. Dehours) :

- D'adopter l'ouverture de crédits d'investissement 2024

*Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Marc PÉRÉ